

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017
23 ET 24 FEVRIER 2017

N° 2017/O1/012

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

- DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

- OBJET : SOUTIEN AUX PERSONNELS DU COMPTOIR VENTE D'AIR FRANCE DE L'AEROPORT DE CALVI.

CONSIDERANT que l'aéroport de Calvi a connu en 2016 une fréquentation en escale de l'ordre de 320 000 passagers, ce qui constitue une augmentation de son flux passager de 24% depuis l'an 2000,

CONSIDERANT que le projet de fermeture du comptoir de vente d'Air France serait une atteinte portée aux usagers qui se retrouveraient sans personnels au sol pour les renseigner et les orienter,

CONSIDERANT que des investissements à hauteur de 3,5 M€ sont prévus par l'Office des Transports de la Corse sur l'aéroport de Calvi,

CONSIDERANT que les propositions de reclassement sur des escales Air France situé à Bastia, Ajaccio ou sur la Côte-d'Azur sont incompatibles avec les vies personnelles et familiales de ces agents et en totale contradiction avec les investissements prévus par l'Office des Transports de la Corse,

CONSIDERANT que cette fermeture tendrait vers une plus grande paupérisation de la Balagne, qui, de par son statut de région touristique, a un tissu économique saisonnier conséquent et donc fragile.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME sa préoccupation devant le risque d'aggravation de la situation socioéconomique d'une région où le tissu économique hors-saisonnier est très fragile,

APPORTE son soutien aux personnels du comptoir de vente Air France de l'aéroport de Calvi ainsi qu'à leurs familles,

DEMANDE à la Direction d'Air France d'abandonner son projet de fermeture du comptoir de vente de l'aéroport Sainte-Catherine de Calvi.